



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 5 Octobre 2017 à 20h30

Etaient présents:

<u>Mesdames :</u>	<u>Messieurs :</u>
<ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Marie-Paule RAVANEL• Delphine MAZALEYRAT	<ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Franck CASARIN• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Bernard STENUIT• Benjamin VIARD• Laurent BETAILLE

Secrétaire de séance : Alexandre FINELLI

Absentes excusées ayant données pouvoir :

Stéphane FERRIERE ayant donné pouvoir à Patrick BABOUHOT
Magaly LISBOA ayant donné pouvoir à Alexandre FINELLI

Absente excusée :

Céline LALANDE

Avant de commencer la lecture du compte rendu du dernier conseil municipal, M. le Maire demande au conseil d'insérer un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant les dépôts sauvages.
Tous les membres présents acceptent la demande du Maire.

1) **Adoption du dernier compte rendu**

Le Maire donne lecture du compte rendu du 11 juillet 2017 qui est adopté à l'unanimité sans observation particulière.

2) **Ordures ménagères tarifs pour incivilités**

Le Maire expose que la Communauté de Communes Yonne Nord a fourni à toutes les communes un courrier ainsi qu'une délibération afin d'harmoniser les plaintes et les tarifs forfaitaires concernant les dépôts sauvages.

Le forfait sera calculé comme suit :

- 60 €/h pour le remboursement du temps de travail des agents communaux,

- 100 € de frais de transport (acheminement des déchets vers leurs lieux de traitement),
- 75 €/ tonne pour le traitement de ces déchets.

Le conseil, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les tarifs proposés.

3) Modification du plan de financement pour la DETR du 19 Grande Rue

Le Maire expose que la sous-préfecture nous a informés que le projet de restaurant n'était pas totalement subventionnable, il est donc nécessaire de revoir le plan de financement afin de prendre en compte seulement le dépôt de pain multiservices.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le nouveau plan de financement.

M. PELLARD informe qu'il a été contacté par « Commune Verte de France » pour une présentation des différentes énergies renouvelables qui pourront éventuellement être mises en place dans le projet du 19 Grande Rue. Un rendez-vous est pris pour le 12 octobre.

4) Etude de faisabilité de la CCI -Bilan

Le Maire résume le bilan qui a été présenté en mairie le 4 octobre dernier. Après l'avoir consulté, le conseil municipal souhaiterait prendre connaissance de l'avis et du mode de consommation des Gisois.

Le conseil, après en avoir délibéré, mandate la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour un montant de 1 500 euros HT afin qu'elle effectue une enquête auprès des Gisois sur leurs habitudes de consommation. La CCI informe qu'un questionnaire sera distribué dans les boîtes à lettres des administrés. Il devra être ensuite déposé en mairie dûment rempli. Il y aura possibilité d'effectuer cette enquête via Internet.

5) Demande de subvention pour le zonage des eaux usées et pluviales

Le Maire rappelle que pour la mise en place du zonage des eaux usées et pluviales, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui peut être au maximum de 80%.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la demande de subvention.

6) Avenant financier urbanisme CCYN

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un avenant à la convention financière de l'année 2017 pour la mise à disposition du service instructeur intercommunal concernant l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol.

La participation de la commune de Gisy Les Nobles pour l'année 2017 s'élève à 2 566.32 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte avec 8 voix « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions » l'avenant de la CCYN pour 2 566.32 euros.

7) Adhésion CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCYN a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Le conseil, après avoir délibéré, désigne les membres de la CLECT :

- Patrick BABOUHOT, Maire
- Séverine LEMETAYER, Secrétaire de mairie.

8) TIPI (Titre Payables par Internet)

Le Maire annonce aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers un nouveau moyen de paiement. Il s'agit du prélèvement et du paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider le prélèvement et de déployer le dispositif TIPI, particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la mise en place du TIPI avec 11 voix « pour » et 2 « abstentions ».

9) Don sinistré – solidarité Antilles

Suite au passage dévastateur de l'ouragan Irma dans les Caraïbes, et aux ravages subis par les îles de Saint Martin et Saint Barthélemy, M. le Maire propose au conseil municipal de s'associer à l'élan de générosité nationale en faisant un don de 100 euros à la Fondation de France.

Le conseil municipal, après avoir délibéré avec 1 « abstention » et 12 voix « pour », accepte le versement d'un don de 100 euros à la Fondation de France pour Solidarité Antilles.

10) Informations diverses

a) Le Maire informe le conseil que :

- Le rapport sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères 2016 de la Communauté de communes est en mairie et qu'il est consultable par tous,
- Le recensement se fera du 18 janvier au 17 février 2018, il est nécessaire de commencer la communication pour sensibiliser les administrés.

- La boîte à livres sera inaugurée après la cérémonie du 11 Novembre 2017.
- b) Mme DUMAIRE informe que la CCYN organise la semaine du livre, l'information sera donnée à l'école, sur le site Internet, dans le petit journal Gisois et sur notre page Facebook,
- c) Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau dans la Rue Saint Pregts, la Grande Rue et la Rue des Pêcheurs sont reportés approximativement d'un mois.
- d) Les vœux du maire et du conseil municipal sont programmés le samedi 13 Janvier à 18h30 à la salle des fêtes.
- e) M. POUTHÉ, informe que de l'herbe pousse sur les trottoirs faits en 2015 Rue de l'Oreuse.
- f) M. FINELLI informe que l'entreprise DELETTRE a effectué l'élagage chemin des roches.
- g) M. FINELLI expose que la société de chasse à la possibilité de se voir attribuer un mobil home. La société souhaiterait l'installer sur l'ancienne décharge pour faire une cabane de chasse. Le conseil accepte l'installation du mobil home, il faut toutefois le signaler à la DRIRE.
- h) Le Maire félicite M. CASARIN pour la qualité du feu d'artifice du 2 septembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 9 Octobre 2017

Le Maire

Patrick BABOUHOT